

que le prix d'un article n'est pas toujours augmenté de la totalité du droit.

Puisque nous avons adopté une politique de protection, je trouve logique d'imposer, dans des limites raisonnables, des droits qui permettront à nos aciéries de fabriquer ces lourdes pièces de charpente. Les aciéries canadiennes n'ont pas les mêmes avantages que celles des autres pays, surtout celles des Etats-Unis. Nos rivaux ont un plus grand marché intérieur; leur industrie est solidement établie depuis de longues années et il est incontestable qu'ils sont en état de faire une concurrence ruineuse à nos industriels.

Nous avons adopté une politique de protection modérée, et nous espérons créer de grandes aciéries au Canada en élevant le poids des pièces de 35 livres à 120 livres. Quant aux pièces entre 35 et 120 livres, à la verge linéaire, nous leur accordons exactement le traitement que l'ancien gouvernement accordait aux pièces pesant 35 livres et nous avons le même objet en vue. Je ne donne pas cela comme une excuse; c'est un fait que je constate.

M. CARVELL: Je suis avec plaisir que le ministre ne prend pas de faux-fuyants et je tiens à m'entendre avec lui. Il n'a aucune objection à ce que les industriels puissent exiger des consommateurs des prix plus élevés que ceux que nous aurions à payer en achetant à l'étranger et il demande cela pour établir une industrie au Canada.

M. WHITE: L'élévation du droit peut augmenter ou ne pas augmenter le prix de l'article. Les probabilités sont cependant que le prix de ces articles sera plus élevé, du moins pendant un temps, que si nous permettons aux fabricants américains de venir écouler ici leur excédent de productions.

M. CARVELL: Je n'ai jamais entendu dans cette Chambre une plus franche définition de la protection. Je suis bien aise de voir le ministre dédaigner tout subterfuge et se prononcer aussi carrément. Il ne dit que l'exacte vérité, comme nous le savons tous, et il a droit à nos félicitations pour cet aveu.

M. WHITE: Je remercie mon honorable ami, mais je n'ai aucune excuse à offrir, car je sais que ce changement dans le tarif va nous valoir de grandes aciéries au Sault; je sais que de nombreux ouvriers y trouveront de l'emploi et que cette industrie sera une source de richesses pour

[M. W. T. White.]

cette partie du pays. Je sais aussi que si le tarif n'est pas changé nous n'aurons pas de ces grandes aciéries au Sault non plus qu'à Sydney et à Hamilton.

M. EMMERSON: Qui paiera pour cela?

M. WHITE: D'un côté, tout le pays en profitera et de l'autre, il y aura peut-être quelque chose à payer, mais personne ne s'en plaindra.

M. A. K. MACLEAN: Il y a deux ans, lorsque le ministre des Finances déposa un projet de loi pour instituer une commission du tarif, il posait en principe que la mesure de protection devait être déterminée par la différence des salaires ici et dans les pays rivaux. Dois-je comprendre que le ministre a renoncé à ce principe pour adopter celui que vient d'énoncer l'honorable député de Carleton?

M. WHITE: Il était dit dans le bill de la commission du tarif qu'il faudrait s'enquérir du coût de la production dans les différents pays, mais je ne crois pas qu'aucune règle ait été posée. Je ne vois non plus aucun rapport entre la remarque de mon honorable ami et la question soulevée par l'honorable député de Carleton. J'ai dit que sans la protection que nous accordons par cette résolution, nous ne pourrions pas avoir ici des aciéries capables de supporter la concurrence de celles des Etats-Unis qui viennent nous vendre leurs produits à plus bas prix que sur leur propre marché. Cela me paraît être bien différent de la prétention émise par mon honorable ami.

M. MURPHY: La Dominion Bridge Company a-t-elle déjà fabriqué des pièces de charpente en acier de cette pesanteur?

M. WHIT: Elle n'en a pas fabriqué, mais elle en a fait un grand usage. Aucune représentation ne nous a encore été faite, mais je m'attends à en recevoir et bien que je n'aie encore rien d'arrêté, il est possible que nous ayons à introduire d'autres modifications dans le tarif, au sujet des ponts. Ce changement de tarif ne peut pas laisser les constructeurs de ponts indifférents; il est possible qu'ils aient à payer plus cher pour les matériaux qu'ils emploient.

M. MURPHY: C'est ce que j'avais dans l'idée quand j'ai posé la question.

M. WHITE: Aucune représentation ne nous a encore été faite, mais il est probable que nous en recevrons. Si la chose arrive, nous aurons tout le temps nécessaire pour étudier la question.

M. McCREA: Si quelqu'un avait encore des doutes sur la question de savoir qui paie